



Grande Culture & Fourrage n° 2 – 11 juillet 2017



A retenir

Maïs

Stade : floraison mâle à grain laiteux/pâteux

Pyrale : 5 papillons sur 2 des 5 pièges

Sésamies : 13 papillons sur 3 des 5 pièges → probable début de vol de la G2

Héliothis : 3 parcelles : attaques < 1 %

Adventices : présence de datura, chénopode blanc, carex, liseron, matricaire ...

SOMMAIRE

Présentation
héliothis
Suivi Pyrale et
Sésamie

ANIMATEUR FILIERE :

GRPF

Rédactrice : Yvan MAINER
DIESTE



Structures partenaires :

CA2B,

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
biodiversité par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan

MAÏS

• Stade phénologique

Les semis de début avril en sont au stade grain laiteux-pâteux et ceux de fin avril sont au stade floraison mâle.

• Noctuelles défoliatrices

○ Héliothis – (*Helicoverpa armigera*)

Biologie : Le papillon mesure de 35 à 40 mm. Le mâle est gris vert, la femelle brun orangé. La chenille présente une grande variabilité de couleur : le plus souvent compris entre le jaunâtre et le verdâtre, mais également parfois brun.

Début des éclosions = fin mai et des papillons jusqu'à fin octobre.

Pontes sur les soies fraîches. Les larves s'alimentent sur les soies avant de gagner le sommet de l'épi.

Les chenilles au dernier stade larvaire mesurent 30 à 35 mm de long. A la récolte, elles se réfugient dans le sol pour poursuivre leur cycle.

Exceptionnellement, en années chaudes et précoces, en semis tardifs, des pontes peuvent avoir lieu avant la floraison et les jeunes chenilles s'alimentent du tissu foliaire.

Situations à risque : Si climat plus chaud, l'héliothis a tendance à être plus fréquent sur les parcelles de maïs. C'est une espèce très polyphage (haricot, tomate, maïs, luzerne etc. Les maïs semés à proximité de ces cultures sont particulièrement exposés.

La conjonction entre la période de vol des papillons, l'émission des jeunes organes fructifères par une culture et de fortes températures, est le principal facteur de risque d'attaque par l'héliothis.



Symptômes :

- Attaque au sommet de l'épi,
 - Les soies sont consommées,
 - Trace d'un passage large dû aux larves au sommet de l'épi
 - En année à fortes populations, perforation perpendiculaire à l'épi, d'un diamètre d'environ 5 mm
- Si les panicules ou les épis ne peuvent être colonisés (absents ou à un stade trop avancé), les larves peuvent être observées sur feuilles, avec des dégâts de défoliation.
- Il est très fréquent de ne pas voir l'attaque d'héliothis car lors de la récolte les larves ne sont plus sur les épis.

Ne pas confondre

Pyrale sur épi	Les galeries et les traces sont plus étroites
Sésamie sur épi	Les dégâts sont rarement localisés uniquement au sommet de l'épi
Chenilles défoliatrices	Chenille de forme et de couleur différentes, les feuilles sont dévorées

(Source : http://www.fiches.arvalisinfos.fr/fiche_accident/)

Observation :

- Sur 3 des 5 parcelles : attaques qui ont produit des dégâts < à 1%
- sur les 2 autres stades d'observation non atteint.

Evaluation du risque : L'héliothis n'a pas une incidence très grande sur la productivité mais sur la qualité sanitaire (portes d'entrée pour les spores de *Fusarium* de la section *liséola*). Le risque reste donc faible. Pas de piège à phéromone suivi cette année

Gestion du risque :

- **Solutions préventives :** La lutte consiste à appliquer un insecticide au moment du dépôt des pontes, avant que les larves ne pénètrent à l'intérieur de l'épi. Cette période correspond très fréquemment à la floraison femelle du maïs.

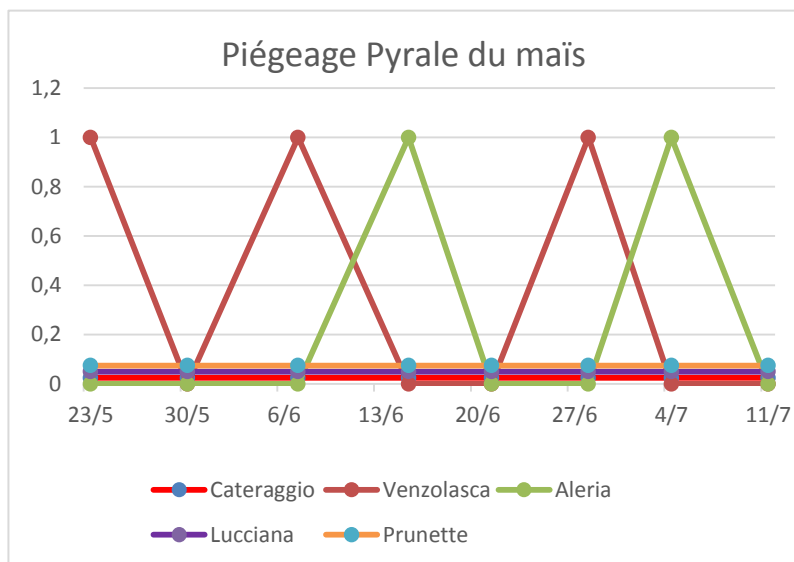
(Consultez le dépliant *Lutte contre les mauvaises herbes, les ravageurs et les maladies du maïs* publié chaque année par ARVALIS - DGAL/SDQPV).

- **Solutions curatives :** Aucune.

Seuil de nuisibilité : 20 chenilles / m²

- **Pyrale du maïs** (*Ostrinia nubilalis*)

Observation : sur 2 des 6 parcelles observées : 5 papillons capturés



Evaluation du risque : il est nécessaire de rester vigilant car la pyrale est préjudiciable jusqu'à la récolte.... 5 papillons ont été piégés durant le mois de juin- début juillet mais insuffisant pour définir des dates de vols.

Gestion du risque :

- **Solutions préventives :** Après la récolte : un broyage fin des cannes de maïs va diminuer la population de larves de pyrales présente à l'automne de l'ordre de 70 à 80% (selon la qualité du broyage et le climat hivernal).

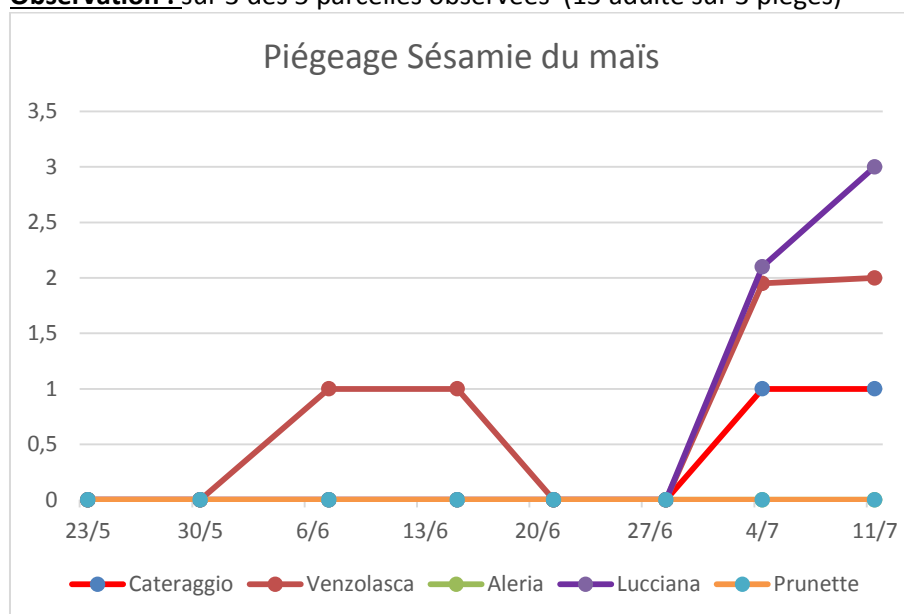
Les larves de pyrale sont très résistantes au froid. Cependant, pluies et températures douces entraînent de façon significative des développements de pathogènes sur les larves diapausantes. Certaines années cela contribue à la diminution de population de pyrale.

Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de production sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective.

Seuil de nuisibilité : de 0,8 à 1 larve par plante, l'automne précédent. Seuil non atteint sur les parcelles suivies

- **Sésamie du maïs - *Sesamia nonagrioides***

Observation : sur 3 des 5 parcelles observées (13 adulte sur 3 pièges)





Evaluation du risque : Il semble que la dernière observation du 11 juillet (6 papillons sur 3 pièges) peut être un début de vol. Les observations de la semaine prochaine vont permettre de confirmer ou pas cette tendance. Il est nécessaire de rester vigilant car la Sésamie est préjudiciable jusqu'à la récolte....

Gestion du risque : Dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente, particulièrement si l'hiver a été doux.

- **Solutions préventives :**

- **Après la récolte**, broyer les résidus et les collets. Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de production sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.
- Les températures négatives au sol détruisent les larves présentes dans les cannes de maïs et limitent ainsi l'extension de la sésamie.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mardi 11 juillet	Mercredi 12 juillet	Jeudi 13 juillet	Vendredi 14 juillet	Samedi 15 juillet	Dimanche 16 juillet	Lundi 17 juillet au Mercredi 19 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Temps estival : Hausse des températures. Aucune précipitation attendue.						Temps ensoleillé

LIENS UTILES

En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale (cf lien ci-dessous).

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les ! Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia***, ***Cistus monspeliensis***,


Prunus avium, Prunus dulcis et Vitis vinifera. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp. multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.